ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

DURANT LES HORAIRES DE COUVRE-FEU

(entre 19h et 6h)

En application de l'article 4 du décret no 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Andric-Varel ONGONE ASSOUMOU

04/01/1996 Né(e) le : à:Gabon 5 rue etienne marcel 38000 Grenoble Demeurant: certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé en application des mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire 1: [] Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle ou le lieu d'enseignement et de formation, déplacements professionnels ne pouvant être différés. Déplacements pour des consultations, examens, actes de prévention (dont vaccination) et []soins ne pouvant être assurés à distance ou pour l'achat de produits de santé. Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables [x]ou précaires ou pour la garde d'enfants. [] Déplacements des personnes en situation de handicap et de leur accompagnant. [] Déplacements pour répondre à une convocation judiciaire ou administrative, déplacements pour se rendre chez un professionnel du droit, pour un acte ou une démarche qui ne peuvent être réalisés à distance. [] Déplacements pour participer à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative. Déplacements liés à des transits ferroviaires, aériens ou en bus pour des déplacements de [X] longues distances. Déplacements brefs, dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile pour les besoins des animaux de compagnie.

Fait à Grenoble Le 26/03/2021

Mme/M.:

à 19:00

(Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoirement)



